



Attaquer un garage pour ne pas avoir de disponibilité pour prendre un véhicule en panne

Par **M/ Gustave**, le 12/01/2019 à 03:05

Bonjour,

Je travaille dans une succursale d'une marque automobile française en temps que réceptionnaire et j'ai reçu un client hier soir pour un problème sur un véhicule d'occasion acheté chez nous un ans au paravant. Ce véhicule n'est plus sous garantie constructeur mais a une extension de garantie prise à l'achat.

Ca panne étant que son éclairage extérieur et ces essuie-glaces sont devenue incontrôlable, depuis une semaine.

Le client m'a demandé un rendez-vous tout de suite pour pouvoir résoudre son problème. Je lui est répondu que nous n'avi pas de disponible avant 10 jours.

Le client m'a demandé un justificatif pour prouver que je n'avais pas de disponibilité pour prendre son véhicule car il voulait attaquer au pénal le garage car son véhicule était dangereux et il qu'il ne pouvait voulais plus rouler avec.

Es-il dans son droit ? Ou ai-je le droit de lui proposer un autre garage avec de meilleur disponibilité ?

Merci par avance pour votre aide

Par **P.M.**, le 12/01/2019 à 09:38

Bonjour,

Si l'extension de garantie ne prévoit pas que la réparation doit être exécutée dans votre établissement, le client peut aller où il veut...

Il m'étonnerait qu'une plainte aboutisse...

Par **M/ Gustave**, le **12/01/2019** à **13:29**

Merci beaucoup pour votre réponse

Cdt